

L'an deux mil quinze, le trente du mois de janvier à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.

La séance a été publique.

**Présents** : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, MALLET Philippe, PELISSIER Alain, COUVE Christine, FREITAS Manuel, DESSAIGNE Marc, JACOB Chantal, PEGAS Paulo, ANGLARET Pascal, PASTRE Annie et BARROT Jean-François

**Absents excusés** :

Mme COUVE CHRISTINE a été élue secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les modifications faites sur les statuts de la communauté de communes ainsi que le principe d'uniformisation des EPCI membres du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud.

### **EPF SMAF – DEMANDE D'ADHESION**

Il est demandé par la Communauté de Communes ENTRE ALLIER ET BOIS NOIRS (63), la commune de SAINT PIERRE LA BOURLHONNE (63) et le Syndicat Intercommunal à vocation Unique « ASSAINISSEMENT DES BORDS DE SIOULE » d'adhérer à l'EPF SMAF.

Personne ne s'oppose à leur adhésion.

### **CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'APPORT DE DECHETS AU SICTOM**

Il est présenté à l'ensemble du conseil les nouvelles mesures du SICTOM et la convention du VALTOM pour le dépôt des déchets.

Elles sont approuvées

### **TARIFS COMMUNAUX 2015**

A compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2015, l'Assemblée délibérante décide d'appliquer les tarifs suivants :

#### **SALLE POLYVALENTE**

**Extérieurs à la commune** :

A but non lucratif : 450.00 € pour le Week-end - Caution : 500.00 €

Manifestation à but lucratif : 500.00 € - Caution : 500.00 €

Extérieur ½ journée : 120.00 € - Caution : 250.00 €

#### **HABITANTS DE LA COMMUNE**

**Evènements Familiaux** : 250.00 € - Caution : 250.00 €

**Manifestation à but lucratif** : 300.00 € - Caution : 300.00 €

**½ journée** : 70.00 € - Caution : 250.00 €

Chaque association de Solignat aura le droit à 3 locations de salle gratuite par an.

**ASA du Lembronnet** : 120.00 € - Caution 250.00 €

**Club Rencontre et Amitié** : 200.00 € Annuel - Caution : 250.00 €

**Location Sono** : 110.00 € - Caution : 300.00 € + Assurance Obligatoire.

**Location Vaisselle** : 1 € le couvert complet.

## **ASSAINISSEMENT**

A compter du 1er janvier 2015, l'Assemblée délibérante propose les tarifs suivants :

### **REDEVANCE:**

- **Plein tarif** : 0.60 € / M<sup>3</sup> + Cotisation Loire-Bretagne soit 0.19 €/ m<sup>3</sup> pour 2015
- **Agriculteur** : 0.30 € / M<sup>3</sup> + Cotisation Loire-Bretagne soit 0.19 €/ m<sup>3</sup> pour 2015

**Raccordement à l'égout : 350.00 €**

## **CIMETIERE**

A compter du 1er janvier 2015, l'Assemblée délibérante propose les tarifs suivants :

**Prix de vente par catégorie : Trentenaires : 100 € / m<sup>2</sup> – Perpétuelles : 200 € / m<sup>2</sup>**

**Concessions simples** : 2.50 X 1.20 = 3 m<sup>2</sup>

- Trentenaires : 300.00 €
- Perpétuelles : 600.00 €

**Concessions doubles** : 2.50 X 2.20 = 5.50 m<sup>2</sup>

- Trentenaires : 550.00 €
- Perpétuelles : 1 100.00 €

**Colombarium** : Location trentenaire à compter de la date de départ de la location : 500.00 €

## **CARTE COMMUNALE**

Compte tenu des explications faites lors de la dernière réunion du conseil municipal par des représentants de la DDT d'ISSOIRE sur la nouvelle loi ALUR, le Conseil Municipal décide de faire une **CARTE COMMUNALE**.

Monsieur le Maire a contacté le cabinet SYCOMORE pour établir un devis. Celui-ci a été retenu pour un montant de 9 600.00 € HT.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur les subventions possibles pour cette opération.

## **AMENAGEMENT DE LA PLACE DES TILLEULS**

Marc DESSAIGNE nous présente le dossier d'Appel d'Offre pour les travaux envisagés dans une partie du Bourg.

Il sera demandé au SIVOM de faire le diagnostic assainissement et Monsieur le Maire entamera les démarches auprès des organismes concernés et fera les demandes de subvention.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.**

**Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**La séance est levée à 21 h 30**